Litiges techniques et commerciaux

Il s'agit de risques classiques pour toute entité qui nécessite un traitement approprié. Les litiges concernant les grands contrats nécessitent un traitement particulier.

Risques fournisseurs et partenaires

Défaillance d'un fournisseur. Elle peut remettre en cause le bon déroulement de tout ou partie du contrat par :

- Une rupture d'approvisionnement
- Un non-respect des délais
- Une non-conformité des fournitures

Dépendance économique : la concentration des approvisionnements sur un nombre limité de fournisseurs permet de conclure des partenariats dans la durée mais présente un risque en cas de défaillance d'un fournisseur ayant une compétence « exclusive » pour une fourniture.

Risque sur les matières premières :

- Une évolution défavorable des prix.
- Une défaillance d'approvisionnement

Ce problème est susceptible de se poser pour des matières très recherchées au niveau international et chez un nombre limité de pays / fournisseurs

Risques d'atteinte à la sécurité des installations et des systèmes d'information

Fonctionnement : la qualité et la fiabilité du système d'information constituent des points essentiels du contrôle interne et donc de la maitrise des risques. L'interruption du fonctionnement des services informatiques ou une défaillance de la sécurité de l'information peuvent entraîner des conséquences défavorables pour le groupe.

Face aux risques de tentatives d'intrusion, aux menaces à l'intégrité de ses installations et à la confidentialité de ses données, la prévention contre les cyber- menaces est nécessaire pour garantir la continuité de fonctionnement de ses activités.

La confidentialité des données fait également l'objet de protection particulière.

Les activités de défense impliquent le respect de différentes règlementations nationales concernant la protection du personnel et du patrimoine.

Risques juridiques

Environnement légal et réglementaire

Les entités d'un groupe sont tenues de respecter les lois et règlements du pays dans lequel elles sont implantées ; en particulier en matière de droit des sociétés, droit fiscal, droit du travail, droit de la concurrence, de contrôle des exportations, de lutte contre la corruption et blanchiment d'argent. Le non-respect des règles, les difficultés d'interprétation de règles locales ainsi que le pouvoir interprétatif de certaines autorités peuvent exposer le groupe et ses collaborateurs à des sanctions pénales et à des poursuites civiles. En matière de propriété intellectuelle, les risques principaux peuvent concerner l'utilisation de procédés et de technologies appartenant à des tiers et la dépendance qui pourrait en résulter.

Les activités s'exercent dans un cadre légal et réglementaire complexe et évolutif, tant aux niveaux national, européen, qu'international, notamment :

- dans le domaine aéronautique en termes de navigabilité des produits,
- en matière de santé et de sécurité au travail,
- en termes d'environnement sur les sites industriels (REACH , notamment),
- en matière économique, sociale et financière,
- en matière de prévention et de détection de la corruption

Risques environnementaux

En fonction de l'activité, la cartographie des risques traite des risques de non-conformité à la réglementation (notamment réglementation des établissements cotés), à l'amiante, aux rayonnements, aux substances (directives européennes ROHS, REACH, WEEE, …).

REACH Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals

ROHS Restriction of Hazardous Substances

WEEE Waste Electrical and Electronic Equipment

Risques liés aux investissements

Les groupes sont conduits à réaliser des investissements stratégiques, des mises en commun d'activités avec divers objectifs : technologiques, commerciaux : elles font l'acquisition des sociétés pour une valeur qui peut être remise en cause postérieurement.

Il en résulte un risque de constatation de dépréciation d'actifs incorporels, d'écarts d'acquisition (goodwill…).

L'application des normes internationales IFRS interdit l'amortissement des goodwill (c'est-à-dire l'étalement dans le temps de la constatation d'une perte de valeur) et peut conduire à la constatation « brutale » de dépréciations ayant des conséquences négatives sur les résultats et la situation financière.

Risques en matière de relations humaines

- **Risques liés à la santé, la sécurité et l'environnement**

«Toute activité industrielle génère des risques, en particulier dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement (SSE). Dans chaque pays dans lequel le Groupe opère, ses activités sont soumises à des lois et des réglementations environnementales, notamment en matière de traitement des déchets et de pollution de l'air, des eaux et des

sols. Les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement deviennent de plus en plus strictes et le Groupe pourrait avoir à supporter des coûts significatifs pour s'y conformer.»

- **Risques liés à la sûreté des personnes**

«L'exposition mondiale du Groupe peut générer un certain nombre de risques sécuritaires dont la menace justifie une organisation spécifique confiée à la direction de la Sûreté qui a mis en place une veille pays. Le Groupe évalue de façon permanente les risques de terrorisme, de conflits armés et de confrontation avec les organisations criminelles.»